



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 avril 2017

Communiqué de presse

La déclaration de surface est ouverte jusqu'au 15 mai 2017, exclusivement à partir du site internet TelePac www.telepac.agriculture.gouv.fr.

La DAAF invite les exploitants agricoles à rapidement se rapprocher de leurs organismes de services (Agrigua, BM CONSEIL, Cabinet Gestion Nord, CGSR, Ruralité Multiservices), de leur organisation professionnelle, ou de la DAAF afin d'effectuer la déclaration de surface.

Attention : les jours précédant le 15 mai étant généralement très chargés, la DAAF ne sera pas en mesure d'assurer un service optimal. La DAAF invite donc les exploitants agricoles à effectuer leur déclaration de surface dès que possible et ceci bien avant les derniers jours.

Pour toute demande d'information, merci de bien vouloir contacter la DAAF :

Nadiège Marie-Claire	06 96 71 91 17	nadiège.marie-claire@agriculture.gouv.fr
Laurent Pulvar	05 96 71 20 83	laurent.pulvar@agriculture.gouv.fr
Eric Villette	07 96 71 20 84	eric.villette@agriculture.gouv.fr
Jean-Baptiste Maisonnave	08 96 71 21 38	jean-baptiste.maisonnave@agriculture.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la Martinique*